

En Auvergne-Rhône-Alpes, 66% des apprentis sortis du système éducatif en 2018 ou en 2019 ont trouvé un emploi salarié six mois plus tard

Parmi les apprentis sortis d'une année terminale de formation en 2018 ou en 2019, 32% poursuivent une scolarité l'année suivante. Parmi ceux qui sont sortis du système éducatif, 66% sont en emploi salarié six mois plus tard. Les chances de s'insérer rapidement dans le monde professionnel augmentent avec le niveau de formation, et avec l'obtention du diplôme.

Tels sont les enseignements globaux qui peuvent être tirés, pour les apprentis, du nouveau système d'information sur l'insertion professionnelle des jeunes sortant de formation professionnelle. Ce système ouvre le champ à des études détaillées pour mieux comprendre les spécificités de chaque type de diplôme et des différents secteurs d'activité auxquels ils conduisent.

➤ Un tiers des jeunes en année terminale poursuivent une formation l'année suivante

En région Auvergne-Rhône-Alpes, parmi les apprentis sortant de dernière année d'une formation de niveau V (CAP, certaines mentions complémentaires...), de niveau IV (baccalauréat général, brevet professionnel, autres mentions complémentaires...) ou de niveau III (BTS...), un tiers se

réinscrivent en formation l'année suivante (32 %). Les apprentis de CAP restent plus souvent en formation (44 %). Les taux de poursuite des principales autres formations sont bien moins élevés : 31 % en baccalauréat professionnel, 22 % en BTS et 16 % en brevet professionnel (BP), diplôme uniquement préparé en alternance.

Figure 1 32% des jeunes apprentis en poursuite d'étude après une année terminale

Poursuite de formation des jeunes scolarisés après la fin d'un cycle professionnel

	Ensemble		Femmes		Hommes	
	Effectifs	Part d'apprentis toujours en formation (%)	Effectifs	Part d'apprentis toujours en formation (%)	Effectifs	Part d'apprentis toujours en formation (%)
CAP	17 771	44	4 133	40	13 638	45
Autre niveau 5	2 323	28	821	28	1 502	28
Bac pro	5 562	31	1 074	28	4 488	32
BP	5 169	16	2 123	17	3 046	15
Autre niveau 4	1 782	9	583	8	1 199	10
BTS	8 400	22	2 827	22	5 573	22
Autre niveau 3	1 493	35	518	34	975	35
Ensemble	42 500	32	12 079	28	30 421	33

Taux d'apprentis toujours en formation : ratio entre l'effectif d'apprentis toujours en formation en France (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation en apprentissage l'année précédente (2018 et 2019).

Champ : Région Auvergne-Rhône-Alpes. Apprentis inscrits en 2018 et 2019 en dernière année de formation.

Source : Depp-Dares, InserJeunes

En CAP et baccalauréat professionnel, les garçons, qui représentent plus des trois quarts des effectifs de dernière année, restent plus souvent en formation l'année suivante que les filles. En revanche, après un brevet professionnel, les filles restent un peu plus souvent en formation. Pour les diplômés de niveau III, la différenciation par sexe est moins marquée : les filles sont un peu plus représentées -un tiers des effectifs- et rejoignent le marché de l'emploi dans des proportions proches de celles des garçons. **[Figure 1]**

Parmi les sortants, 40,3 % ont préparé un diplôme de niveau V (en majorité un CAP), 33,8 % un diplôme de niveau IV (principalement et à part égale, un baccalauréat professionnel ou un brevet professionnel) et 25,9 % un diplôme de niveau III (le plus souvent un BTS).

➤ **Deux tiers des sortants d'une formation en apprentissage ont trouvé un emploi après six mois**

Parmi les apprentis sortis du système éducatif en 2018 ou en 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes, deux tiers ont trouvé en emploi salarié après six mois (66 %). Globalement, plus le niveau de diplôme est élevé, plus le taux d'insertion

augmente : ce taux est de 58 % pour les apprentis de niveau V, 71 % pour ceux de niveau IV et 73 % pour les apprentis du supérieur. Au sein d'un même niveau, le constat est plus contrasté, certains diplômes se distinguant par un taux d'insertion professionnelle particulièrement élevé. C'est le cas des mentions complémentaires de niveau V, qui insèrent 72 % des apprentis (contre 57 % pour le CAP). C'est le cas surtout du brevet professionnel, dont le taux d'insertion (76 %) est supérieur à celui du baccalauréat professionnel (68 %) ou des diplômes de niveau supérieur (74 % pour le BTS).

Dans l'ensemble, ainsi que pour la plupart de ces diplômes, les taux régionaux sont quatre points plus élevés par rapport au national.

L'insertion à six mois est plus importante chez les garçons (67 %) que chez les filles (63 %). L'écart est encore plus important en CAP (+ 8 points), alors qu'il est assez faible en brevet professionnel (moins d'un point). Ces éléments sont, entre autres, en lien avec les domaines d'activité correspondant aux diplômes obtenus, qui diffèrent selon le sexe. **[Figure 2]**

Figure 2 66 % des apprentis en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système éducatif
Taux d'emploi à 6 mois selon le niveau de sortie

	Ensemble		Femmes		Hommes	
	Nb cumulé de jeunes sortis du système scolaire	Taux d'emploi des élèves sortis (%)	Nb cumulé de jeunes sortis du système scolaire	Taux d'emploi des élèves sortis (%)	Nb cumulé de jeunes sortis du système scolaire	Taux d'emploi des élèves sortis (%)
CAP	10 021	57	2 490	51	7 531	59
Autre niveau 5	1 672	65	590	59	1 082	68
Bac pro	3 819	68	768	62	3 051	69
BP	4 352	76	1 764	75	2 588	76
Autre niveau 4	1 614	66	537	64	1 077	68
BTS	6 526	74	2 191	72	4 335	75
Autre niveau 3	973	63	342	54	631	68
Ensemble	28 977	66	8 682	63	20 295	67

Taux d'emploi : ratio entre l'effectif d'apprentis sortant en emploi salarié en France à 6 mois et l'effectif de sortants du système éducatif en 2018 et 2019.

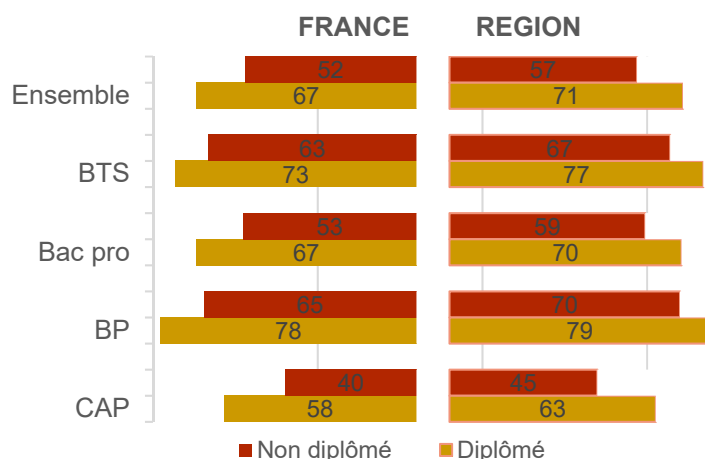
Champ : Région Auvergne-Rhône-Alpes. Sortants en 2018 ou 2019 d'une dernière année de formation en apprentissage, six mois après la fin des études.

Source : Depp-Dares, InserJeunes

➤ L'obtention du diplôme favorise l'insertion

Trois apprentis sur quatre sont sortis diplômés de leur formation. L'obtention du diplôme préparé permet d'obtenir un emploi plus facilement : l'écart de taux d'emploi entre diplômés et non diplômés est d'environ 10 points dans les principales formations de niveau IV et III. Pour les formations de niveau V (CAP et mentions complémentaires MC5), l'écart est plus important encore (18 points) : seuls 45 % des non diplômés de CAP se sont insérés dans le monde du travail. [Figure 3]

Figure 3 Taux d'emploi des apprentis à 6 mois en fonction du niveau de sortie et de l'obtention du diplôme (en %)



Note : L'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 8 % des apprentis en CAP, 7 % en bac pro, 10 % en BP et 4 % en BTS. Ils sont exclus du champ concernant l'obtention du diplôme.

Lecture : Le taux d'emploi à 6 mois des apprentis sortis en 2018 ou 2019 d'un bac pro s'élève à 70 % pour les diplômés et 59 % pour ceux n'ayant pas obtenu leur diplôme (pour respectivement 67 % et 53 % sur la France).

Champ : Région Auvergne-Rhône-Alpes. Sortants d'une dernière année de formation en apprentissage en 2018 ou 2019, six mois après la fin des études.

Source : Depp-Dares, Inserjeunes

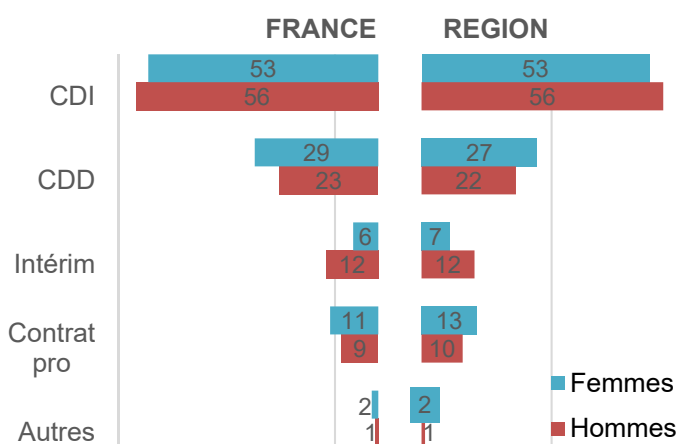
➤ Plus de la moitié de contrats à durée indéterminée

Pour les jeunes sortants d'apprentissage, plus de la moitié (55 %) des contrats d'embauche sont à durée indéterminée (CDI). Le pourcentage des CDI est encore plus important pour les mentions complémentaires de niveau V (64 %) et le brevet professionnel (68 %), diplômes signalés pour leur fort taux d'insertion professionnelle. Les contrats à durée déterminée (CDD, 11 %) et en interim (23 %) représentent ensemble plus du tiers des contrats. Enfin, on compte 10 % de contrats de professionnalisation, qui sont des contrats en alternance signés principalement en CDD, rarement en CDI. Ces contrats sont bien plus fréquents chez les jeunes issus de formation supérieure : 19 % pour les sortants de BTS.

La grande majorité des contrats signés sont à temps plein. Le temps partiel ne concerne qu'un jeune en emploi sur dix. La part des jeunes à temps complet augmente avec le niveau de formation : de 87 % en CAP jusqu'à 94 % en BTS. Les femmes sont plus souvent à temps partiel : 17 % contre 7 % chez les hommes. Une femme sur quatre est concernée en CAP (27 %), une sur cinq en baccalauréat professionnel (20 %). [Figure 4]

A noter que les secteurs d'activité dans lesquels s'insèrent les jeunes, qui varient selon le niveau de diplôme, influent également sur le type de contrat qui leur sont proposés.

Figure 4 Répartition des types de contrats des apprentis selon le niveau de sortie et le genre (%)



CDD : contrat à durée déterminée

CDI : contrat à durée indéterminée

En France, 4 % des contrats de professionnalisation sont conclus dans le cadre d'un CDI.

Lecture : parmi les sortants d'apprentissage en emploi, 12 % des hommes sont en intérim dans la région, pour 7 % des femmes.

Champ : Région Auvergne-Rhône-Alpes. Sortants d'une dernière année de formation professionnelle en 2018 ou 2019, en emploi salarié six mois après la fin des études.

Source : Depp-Dares, Inserjeunes

➤ Une meilleure insertion des hommes dans le secteur de la production

Suivant sa spécialité de la formation, l'apprenti n'a pas la même facilité à s'insérer dans le monde du travail. Ainsi, les sortants de la spécialité « Énergie, chimie, métallurgie » sont plus souvent en emploi que leurs homologues de même niveau de formation. Les apprentis de spécialité « Agriculture » ou « Services aux personnes (santé, social) » s'insèrent moins souvent en emploi salarié.

Certaines spécialités sont particulièrement performantes dans certains niveaux : « Transport, manutention, magasinage » au niveau V et « Génie civil, construction, bois » au niveau IV, qui mènent en emploi trois jeunes sur quatre sortis respectivement de CAP et de baccalauréat professionnel ; « Électricité, électronique » et « Mécanique et structures métalliques » au niveau III, dont les taux d'insertion en sortie de BTS atteignent 81 %.

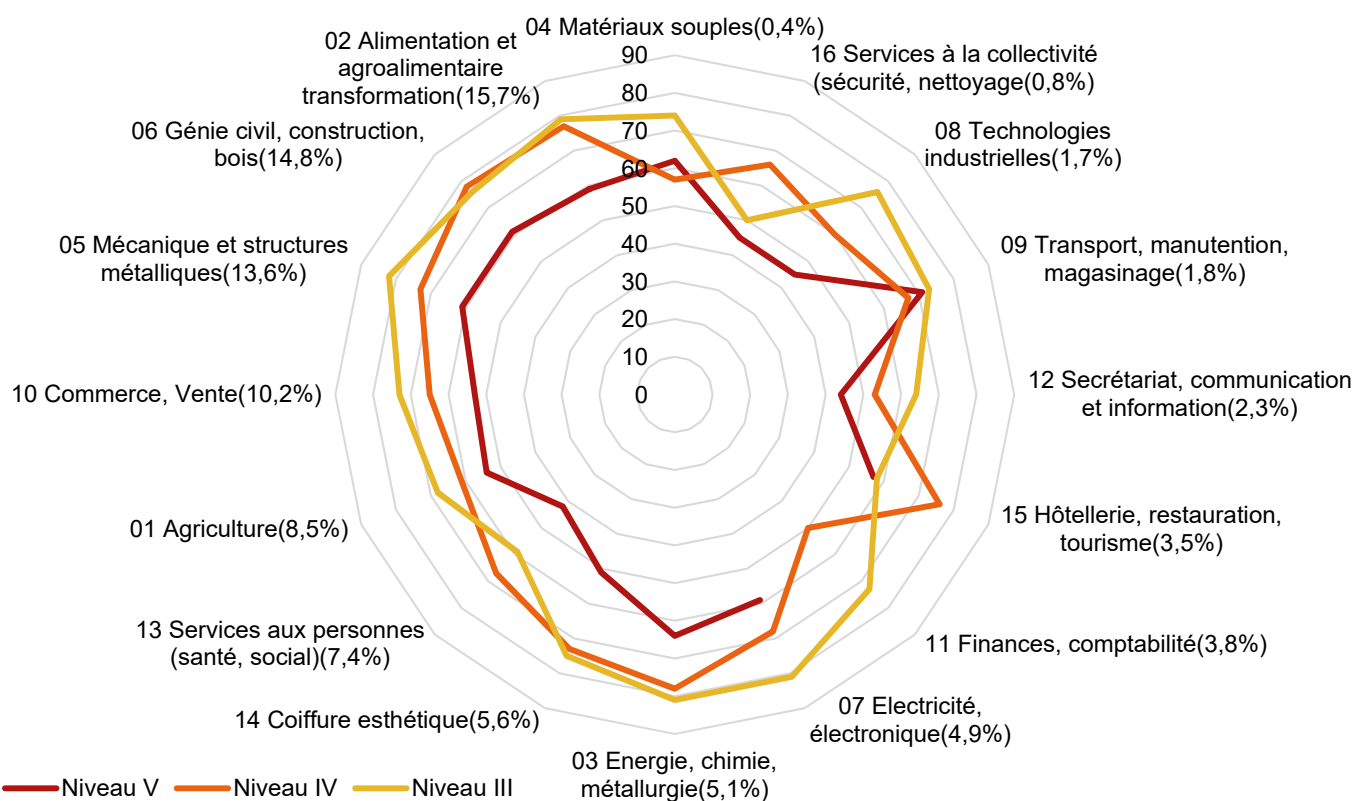
Enfin, certaines spécialités ne semblent pas offrir un bon accès à l'emploi à six mois à l'exception d'une formation : c'est le cas de l'« Hôtellerie, restauration, tourisme » et de la « Coiffure esthétique » qui ont de forts taux d'insertion au niveau IV grâce respectivement au BP « Arts du service et commercialisation en restauration » et au BP « Coiffure ».

[Figure 5]

Le secteur de la production, qui regroupe 65 % des sortants, a un meilleur taux d'insertion que le secteur des services : 68 % contre 64 %. Ce constat est le même quel que soit le diplôme, même si les écarts varient sensiblement : 2 points pour le brevet professionnel, 7 points pour le baccalauréat professionnel. [Figure 6]

Ceci n'est plus vrai chez les femmes, puisque le taux d'insertion professionnelle des apprenties du secteur des services est supérieur d'un point à celui de la production. En effet, dans le secteur de la production, les femmes, qui ne représentent que 11 % des sortants d'apprentissage, s'insèrent moins souvent dans l'emploi que les hommes (-5 points). En revanche, dans le secteur des services, si l'on note de fortes différences par formation — les hommes s'insérant mieux en CAP et baccalauréat professionnel, les femmes en brevet professionnel et en BTS —, les écarts entre les deux sexes sont faibles.

Figure 5 Taux d'emploi à 6 mois selon le domaine de spécialité et le niveau de sortie, et poids des spécialités (en %)



Note : En Auvergne-Rhône-Alpes, en apprentissage, il n'existe pas de formations « Finances, comptabilité » de niveau V.

Lecture : dans la spécialité « Commerce-vente », 53 % des apprentis sortant d'une formation de niveau V sont en emploi 6 mois après la sortie du système éducatif. C'est le cas de 65 % des sortants d'une formation de niveau IV et 73 % pour les sortants d'une formation de niveau III. Le poids de cette spécialité parmi l'ensemble des sortants de formation en apprentissage, tous niveaux de formation confondus, est de 10,2 % (chiffres entre parenthèses).

Champ : Région Auvergne-Rhône-Alpes. Sortants d'une dernière année de formation en apprentissage en 2018 ou 2019, en emploi salarié six mois après la fin des études.

Source : Depp-Dares, Inserjeunes

➤ Une insertion professionnelle différenciée selon les territoires

Au niveau des académies de la région, on note de fortes différences de parcours et d'insertion. Globalement, il apparaît que les apprentis de l'académie de Clermont-Ferrand poursuivent plus souvent des études après une dernière année de formation, alors que les sortants formés à Lyon et plus encore à Grenoble s'insèrent plus fréquemment dans le monde professionnel. **[Figure 6]**

La poursuite d'études et l'insertion professionnelle dépendant du diplôme de sortie, un premier facteur explicatif de ces différences est donc la répartition des apprentis formés dans chaque académie par niveau. L'académie de Lyon se distingue ainsi par un poids important des apprentis du supérieur en apprentissage : 24% des apprentis de dernière année sont en BTS, contre

moins de 15 % dans les deux autres académies. Grenoble et Clermont-Ferrand se caractérisent par une forte présence d'apprentis en CAP : ils représentent un jeune sur deux en dernière année d'apprentissage, contre 36 % à Lyon.

Un autre facteur jouant un rôle dans les différences territoriales est le chômage local. Ainsi, l'Ardèche et l'Allier, qui ont un faible taux d'insertion professionnelle, sont aussi les départements avec les taux de chômage les plus élevés de la région. A l'opposé, les départements de la Savoie et de l'Ain, qui ont les taux d'emploi les plus importants, sont aussi parmi les départements ayant le moins de chômage.

Les explications de la situation particulière des territoires vis-à-vis de l'insertion sont donc à rechercher à la fois dans la structure fine de l'offre de formation professionnelle et dans la structure du tissu économique local. **[Figure 6]**

Figure 6 Devenir des sortants d'année terminale de formation en apprentissage selon l'académie (en %)

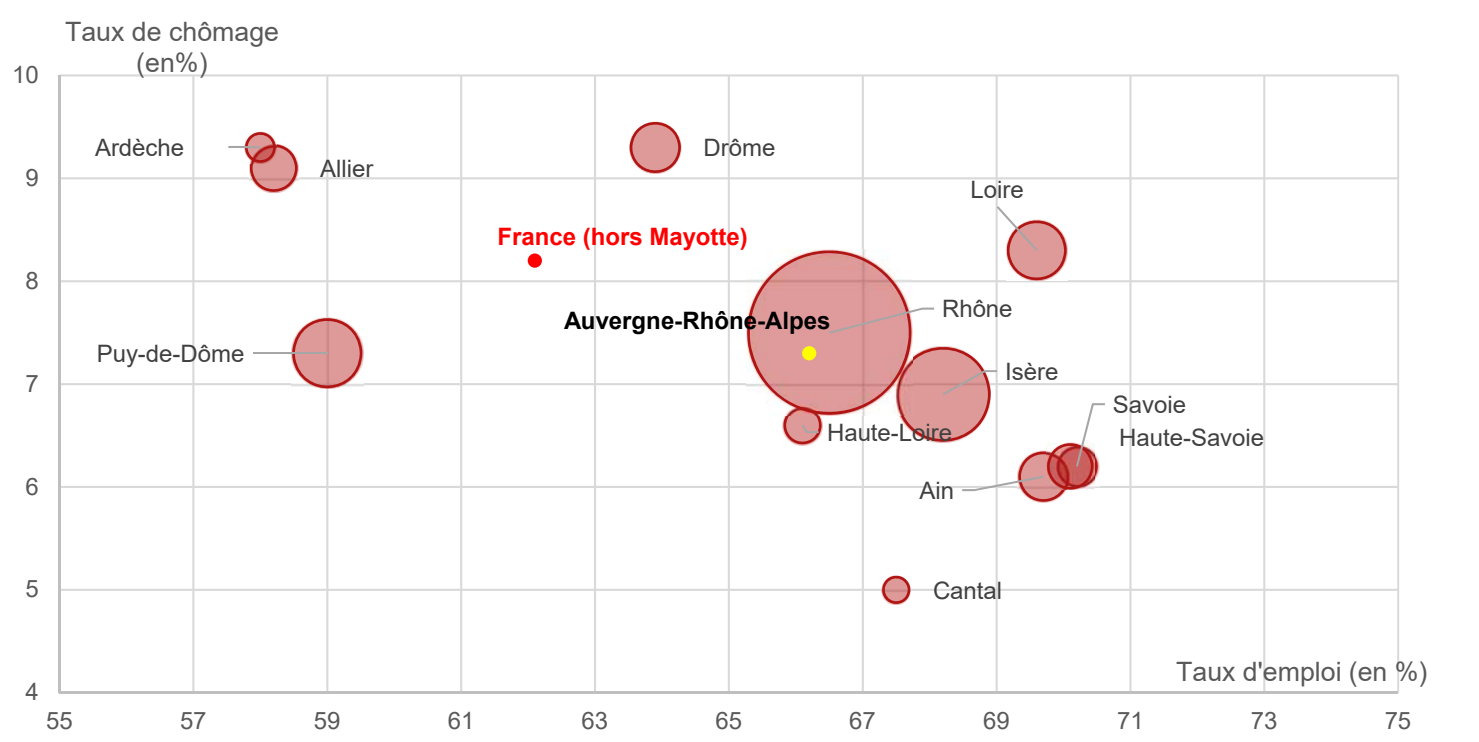
			Région	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon
Taux d'apprentis toujours en formation l'année suivante (%)	CAP		44	46	43	43
	Baccalauréat professionnel		31	31	29	32
	BP		16	16	18	14
	BTS		22	24	22	22
	Ensemble		32	35	33	30
Taux d'emploi à 6 mois pour les jeunes sortis du système scolaire (%)	CAP	Production	58	51	61	59
		Services	53	51	58	51
		Ensemble	57	51	60	57
	Baccalauréat professionnel	Production	70	63	74	70
		Services	63	54	61	65
		Ensemble	68	61	70	68
	BP	Production	77	72	78	77
		Services	74	76	76	73
		Ensemble	76	73	77	76
	BTS	Production	76	74	79	76
		Services	71	63	71	72
		Ensemble	74	70	74	75
	Ensemble	Production	68	61	68	69
		Services	64	59	66	63
		Ensemble	66	61	67	67

Lecture : 44 % des apprentis de la région en dernière année formation de CAP ont poursuivi l'année suivante. Pour les sortants de CAP, le taux d'emploi régional dans le secteur de la production est de 51 % dans l'académie de Clermont-Ferrand, 61 % dans l'académie de Grenoble et 59 % dans l'académie de Lyon.

Champ : Région Auvergne-Rhône-Alpes. Sortants d'une dernière année de formation en apprentissage en 2018 ou 2019, six mois après la fin des études.

Source : Depp-Dares, InserJeunes et Insee, taux de chômage localisé de la population en 2019

Figure 7 Représentation du taux d'emploi à 6 mois et du taux de chômage du département pour les jeunes sortant d'une dernière année de formation en apprentissage



Note : Les ronds sont proportionnels au nombre moyen de sortants en 2018 ou 2019 dans la région.
Taux d'emploi à 6 mois des sortants d'une formation en apprentissage en 2018 et 2019

Champ : Région Auvergne-Rhône-Alpes. Sortants d'une dernière année de formation en apprentissage en 2018 ou 2019, six mois après la fin des études.

Source : Depp, Dares, InserJeunes et Insee, taux de chômage localisé en 2019

Méthodologie

Insertion des jeunes : un projet innovant DEPP/DARES d'appariement de bases de l'éducation et du travail
Inserjeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » afin de calculer chaque année au niveau établissement les indicateurs suivants :

- taux d'insertion professionnelle des sortants de l'établissement en emploi salarié, et valeur ajoutée de l'établissement
- taux de poursuite d'études
- taux d'interruption en cours de formation
- taux de rupture de contrats d'apprentissage

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Remarque : on utilise parfois dans cette publication, par commodité de langage, le terme de « taux d'emploi » pour faire référence à l'insertion professionnelle. Il ne s'agit donc pas de la notion de taux d'emploi telle que définie entre autres par le BIT.

Les indicateurs présentés dans cette note concernent les apprentis d'année terminale de formation professionnelle dans le secondaire (CAP, baccalauréat professionnel), ainsi que les étudiants d'année terminale de BTS.

Inserjeunes intègre également les jeunes suivant ces formations par la voie scolaire, et une seconde note d'analyse présente les résultats propres à cette voie.

Les indicateurs sont calculés ici sur 2 années cumulées (élèves sortis en 2018 ou 2019), pour en renforcer la robustesse. Les taux nationaux utilisés comme référence dans cette note diffèrent donc de ceux publiés dans la Note d'information de la DEPP, où seules les données des sortants de 2018 sont prises en compte.

Le dispositif Inserjeunes succède aux enquêtes d'insertion IVA et IPA menées par la DEPP, mais les taux d'insertion mesurés ne sont pas comparables directement, et la transition vers le nouveau dispositif provoque donc une rupture de série.

Le premier point de divergence entre les deux dispositifs est la date d'observation : Inserjeunes mesure l'insertion, une semaine donnée de janvier, 6 mois après la sortie théorique de la formation, alors que les enquêtes IVA et IPA le faisaient 7 mois après la sortie.

La nature des dispositifs est également très différente : Inserjeunes est une exploitation directe de fichiers administratifs alors que les enquêtes IVA et IPA étaient déclaratives. Cela impliquait notamment une incertitude sur la date précise d'observation, alors que celle-ci est précisément délimitée dans Inserjeunes. De plus, tous les jeunes sortant ne répondaient pas à l'enquête (taux de réponse en moyenne de 58 % pour l'enquête IPA et 54 % pour IVA au niveau national), ce qui pouvait s'accompagner d'un biais sur le profil des répondants, en particulier en lien avec leur situation sur le marché de l'emploi, et donc induire un biais sur le taux d'emploi estimé.

En revanche, l'aspect déclaratif permettait dans les enquêtes IVA et IPA de prendre en compte l'ensemble des formes d'emploi (ainsi que de distinguer les différents cas de non-emploi). Ce n'est plus le cas avec Inserjeunes, qui se fonde sur les Déclarations Sociales Nominatives (DSN) comme source, et ne peut mesurer que l'emploi salarié relevant de ces déclarations, ce qui exclut notamment les indépendants, les auto-entrepreneurs, les salariés des particuliers employeurs et la fonction publique. La comparaison des taux d'insertion professionnelle des jeunes sortant de formation professionnelle par la voie scolaire ou par l'apprentissage ne peut être réalisée qu'à diplôme et spécialité identiques.

Ce projet a reçu un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) et permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Pour en savoir plus :

DEPP – Note d'information n° 21-07 – « 6 mois après leur sortie en 2019 du système éducatif, 62 % des apprentis de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié »

SIASEPP – Note d'information n°2021-01 – « En Auvergne-Rhône-Alpes, 49% des jeunes sortis de formation professionnelle en 2018 ou en 2019 ont trouvé un emploi salarié 6 mois plus tard »

Consultation en ligne des résultats complet d'inserjeunes : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Directeur de publication : Olivier Dugrip, Recteur de Région
Académique Auvergne Rhône-Alpes

Service Interacadémique de la Statistique de l'Evaluation de la
Prospective et de la Performance (SIASEPP)

siaspepp@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

92, rue de Marseille - BP 7227 - 69007 Lyon Cedex 07

Rédacteur en chef : Pascal Arros

Auteurs : Raymond Prinzi, Mireille Domenge-Vigneron

ISSN : en cours